

Intervention de Laurent GREGOIRE – 9 octobre 2014 :

Le rôle des citoyens dans le projet européen

Il est politiquement très correct de se lamenter sur le "**déficit démocratique**" de l'Europe. Et si la participation directe des citoyens et des corps intermédiaires n'était-elle pas au contraire une caractéristique essentielle dont bénéficie la construction européenne depuis plus de 60 ans ? Telle est la question, assez iconolaste, que je voudrais aborder ce matin avec vous.

Depuis une trentaine d'années, l'Europe vit au rythme des modifications de son Traité fondateur : Acte Unique (1986), Maastricht (1992), Amsterdam (1999), Nice (2003), projet de Traité constitutionnel (2005), Lisbonne (2007). La seule de ces étapes, où les représentants de la société civile ont pu s'exprimer, fut la préparation de la Constitution européenne, qui ne fut justement pas ratifiée ! Il semble donc que le processus européen ne relève que du " fait du Prince" et que leur compréhension nécessite des connaissances techniques, voire juridiques, que n'ont pas l'énorme majorité des citoyens européens. La construction européenne se serait-elle donc faite sans eux, ou à leur insu, voire contre eux ?

Peut-on raisonnablement prétendre, si l'on voit dans tout citoyen une personne, au sens philosophique du mot, que des centaines de millions d'Européens ont accepté sans rien dire durant 65 ans une construction européenne qui leur aurait été totalement étrangère ? Sommes-nous tous des moutons de Panurge, ou des ânes indifférents de notre avenir ? Plus encore, est-il possible de croire que l'alliance franco-allemande, d'une incroyable solidité depuis 1950, ne serait issue que de la seule volonté de quelques-uns de nos responsables politiques ? Que les liens qui unissent aujourd'hui ces deux pays, après les incroyables tueries qui précédèrent, ne reposent pas fondamentalement sur un accord profond des deux populations ? Que cet accord n'est pas le résultat d'un nombre incalculable d'échanges, de rencontres, de réelles initiatives de réconciliation organisées dès le lendemain de la seconde guerre mondiale ? L'histoire a montré qu'on peut faire la guerre contre l'avis des peuples, on ne fait pas la paix, on ne décide pas la réconciliation sans un accord intime des citoyens. Entre la France et l'Allemagne, puis entre les peuples d'Europe, cet accord entre citoyens est né de très nombreuses initiatives associatives et locales.

Le rôle direct que les citoyens ont joué et jouent encore dans la construction européenne s'exprime à travers l'action des **corps intermédiaires**.

En premier lieu, les innombrables associations à vocation européenne dans tous les Etats de l'Union, ainsi que les mouvements européens, fondations et organismes divers. Dans son discours d'ouverture de la session inaugurale du Parlement européen en 1984, Jacqueline Thome-Patenôtre leur rendait hommage, en soulignant « leur action ingrate, méconnue mais essentielle pour les progrès de l'unification des peuples ».

Faute de temps, je me limiterai à n'évoquer que quelques-unes de ces initiatives associatives.

Tout d'abord, **les jumelages de communes.**

C'est le Mouvement fédéraliste français "La Fédération" qui fut à l'origine des jumelages de communes. Cette association, que je préside actuellement, œuvra dès la fin de la seconde guerre mondiale pour une application du principe de subsidiarité, tant entre les différentes structures politiques, locales, régionales, nationales et européennes, qu'au sein de la société, entre les corps intermédiaires et le pouvoir politique. Quelle meilleure idée que de faire rencontrer les citoyens européens par le biais des structures qui leur sont les plus familières, à savoir les communes ? A l'instigation de "La Fédération", le Conseil des Communes d'Europe fut créé en 1951 et organisa dès 1952 les Etats généraux des communes d'Europe ; aujourd'hui devenu le Conseil des Communes et Régions d'Europe, celui-ci gère environ 26.000 jumelages entre communes, grâce auxquels des dizaines de millions d'Européens ont appris et apprennent à se connaître, dans le cadre d'échanges, de visites et d'échanges.

Ensuite **les mouvements européens :**

Un certain nombre de mouvements militent depuis longtemps en faveur de la construction européenne. Le plus ancien d'entre eux est l'*Union Paneuropéenne*, fondée en 1923 par le Comte Coudenhove-Kalergi, présidée pendant longtemps par l'Archiduc Otto de Habsbourg, alors député européen, et dont une priorité fut la "réunification" des deux parties de l'Europe. Quant au *Mouvement Européen*, c'est le plus fédérateur et le plus important en adhérents ; fondé en 1948 suite au Congrès de La Haye, il regroupe un grand nombre d'associations mais aussi de responsables de la société civile et des politiques de tout bord, favorables à la construction européenne. Avec son avant-garde fédéraliste, le *Mouvement Européen* joua un rôle important dans de nombreuses occasions de la construction européenne : c'est par exemple à lui qu'on doit la création en 1949 du Conseil de l'Europe, ici à Strasbourg, ou dans les années 70 la campagne de sensibilisation de l'opinion publique européenne, aboutissant à l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct (1979).

Plus récemment, je peux expliciter un exemple récent de l'action de ces mouvements, car j'y ai participé : juste après l'adoption du Traité de Maastricht, il apparut clairement que l'étape essentielle qu'allait représenter l'unité monétaire devait s'accompagner d'une sensibilisation accrue des citoyens au contenu même de l'identité européenne. Quelques responsables français d'associations européennes se rappelèrent alors qu'à l'initiative du Comité Adonnino sur *L'Europe des Citoyens*, le Conseil européen, réuni à Milan en juin 1985, avait décidé que serait commémoré chaque année l'anniversaire du 9 mai 1950, jour de la Déclaration de Robert Schuman, mais que cela n'avait pas eu d'application concrète. Ils lancèrent alors l'idée de la "*Journée de l'Europe*" qui, depuis lors, en France d'abord, puis dans toute l'Europe aujourd'hui, est marquée par des milliers d'événements variés, souvent consacrés à la diversité culturelle. En espérant qu'un jour il apparaîtra évident à tous que le 9 mai doit devenir un jour férié dans toute l'Europe.

Au-delà des associations qui militent directement pour que le projet européen aille plus loin, il faut également citer l'action de celles, malheureusement pas assez nombreuses, qui font simplement de **l'information sur les questions européennes** et favorisent **le débat**, sans prendre position pour telle ou telle évolution de l'Europe.

Ce fut notamment la vocation des *Maisons de l'Europe*, lors de leur création. Plus récemment, un bel exemple est donné par le *Parlement Européen des Jeunes*, initiative privée créée à l'origine par des parents et des enseignants. Il est aujourd'hui entièrement géré par les jeunes

eux-mêmes et connaît un développement extraordinaire dans tous les pays de la grande Europe : vous en aurez un témoignage dans l'un des ateliers de cette matinée.

Rappelons enfin que les associations sont représentées :

- auprès de l'Union européenne, principalement par des représentants au sein du Conseil Economique et Social Européen, un organisme seulement consultatif ;
- auprès du Conseil de l'Europe, grâce au **statut participatif** qu'ont environ 300 OING, Organisations Internationales Non Gouvernementales, regroupées au sein d'une Conférence.

Parallèlement aux associations, les corps intermédiaires très actifs dans la construction européenne furent et sont encore **les entreprises**, et tous les organismes qui les représentent ou qui regroupent leurs responsables. Au-delà de l'action même de chaque entreprise, de nombreux organismes les représentant jouent un rôle important dans l'évolution européenne, y compris au sein des nombreux "think tanks" européens actuels. Il suffit pour s'en convaincre de parcourir la revue *L'Européen-The European-Der Europäer* qui, sous la direction du journaliste Jean Buisson, s'en fit l'écho durant trente ans. On y retrouvera notamment comment la *Table Ronde des Industriels Européens* formula, à l'initiative du responsable des affaires européennes de Philips, le projet Europe 1990 qui fut repris par J. Delors comme base du "Grand marché européen" de 1992.

Parmi les corps intermédiaires portant le projet européen, il faut citer le **rôle des Chrétiens**, tant à travers un certain nombre de leurs mouvements que par les représentants de leurs Eglises. Le P. Henri Madelin vient de rappeler le rôle que les pères jésuites ont joué dans ce sens dès le lendemain de la 2nde guerre mondiale, en particulier pour la réconciliation franco-allemande. J'aurai l'occasion, dans l'un des ateliers qui suit, de développer cette place des chrétiens ; notamment au sein de l'enseignement catholique, ce qui inclut ses anciens élèves dont un responsable éminent, mon ami Alain Deneef, va intervenir après moi.

Une part importante du rôle des citoyens et de leurs corps intermédiaires dans le projet européen porte sur la réflexion et la compréhension de ce qu'est, ou n'est pas, **l'identité européenne**. Une identité ne se décrète pas. Elle peut refléter à la fois une culture, une histoire, un territoire, etc. Or l'Europe est formée notamment de cultures européennes, d'où la complexité à reconnaître notre identité commune. La devise de l'Union européenne est « Unis dans la diversité ». Notre identité, pour être (trop) bref, c'est de reconnaître nos diversités et pourtant de vouloir s'unir. Cette reconnaissance et cette volonté ne peuvent être laissées à la seule décision de nos responsables politiques, c'est aussi à chaque citoyen de les faire siennes et de les affirmer.

L'Histoire le reconnaîtra un jour : l'unification européenne doit certes beaucoup à quelques responsables politiques visionnaires, mais tout autant à ces innombrables artisans de l'ombre qui font émerger, jour après jour, ce qui comble le « déficit démocratique » et que j'appelle le "**bénéfice démocratique**" de l'Europe.